

Spécialiste en conformité de la paie du Québec (S.C.P.Q)

L'accréditation conçue pour les
spécialistes de la paie traitant
uniquement une paie québécoise.



ACP

L'ASSOCIATION
CANADIENNE
DE LA PAIE

Exigences de formation

Conformité de la paie au Québec 1 (CPQ1)

Premier cours fondamental sur la paie du programme d'accréditation de S.C.P.Q. Au terme du cours

Conformité de la paie au Québec 1, l'étudiant aura une connaissance approfondie des exigences de conformité législative applicables à une paie au Québec et se sera familiarisé avec les notions régissant le traitement de la paie d'employés exclusivement du Québec.

Conformité de la paie au Québec 2 (CPQ2)

Second et dernier cours fondamental sur la paie du programme d'accréditation de S.C.P.Q. Au terme du cours **Conformité de la paie au Québec 2**, l'étudiant aura enrichi sa compréhension des exigences de conformité législative du Québec en acquérant des connaissances relatives au processus de cessation d'emploi et aux responsabilités de l'employeur en matière de déclarations et de versements.

Introduction à la comptabilité

Ce cours doit être suivi dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Le cours

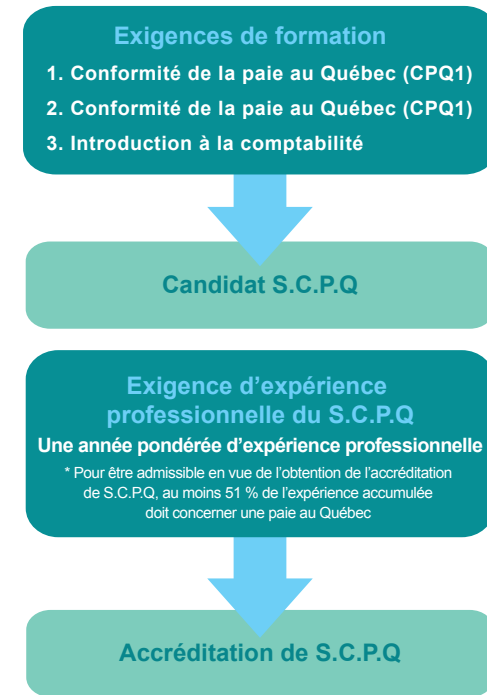
d'Introduction à la comptabilité doit couvrir les principes et pratiques exigées par le programme d'accréditation de S.C.P.Q : comptabilisation des transactions (débit/crédit), écritures de journal, préparation d'états financiers simples, clôture des comptes, systèmes comptables, balance de vérification.

Les cours CPQ1 et CPQ2 sont offerts dans certains cégeps ainsi qu'en ligne par l'Association canadienne de la paie. Le cours Introduction à la comptabilité est offert par plusieurs collèges et universités ainsi qu'en ligne.



Le chemin qui mène à l'accréditation de S.C.P.Q

L'accréditation de S.C.P.Q est la base d'une carrière dans le domaine de la paie au Québec.



Exigences de maintien de l'accréditation

- Demeurer membre de l'Association canadienne de la paie
- Adhérer au Code de conduite professionnelle de l'Association canadienne de la paie
- Satisfaire aux exigences de formation professionnelle continue (FPC)

Remarque : L'accréditation de S.C.P.Q est axée sur les connaissances en traitement de la paie spécifiques au Québec. L'accréditation de S.C.P. couvre l'administration de la paie à l'échelle canadienne.

L'Association canadienne de la paie offre également deux autres programmes d'accréditation : Spécialiste en conformité de la paie (S.C.P) et Gestionnaire accrédité de la paie (G.A.P). Pour plus d'informations, visitez paie.ca

L'Association canadienne de la paie

L'Association canadienne de la paie est la source faisant autorité en matière de connaissances, de perfectionnement professionnel, de représentation et d'accréditation professionnelle dans le domaine de la paie au Canada. Les 1,5

million d'employeurs canadiens comptent sur les professionnels de la paie pour verser, chaque année, 929 milliards de dollars de salaires et d'avantages imposables, 310 milliards de dollars de retenues obligatoires aux gouvernements

fédéral et provinciaux et 180 milliards de dollars de prestations de retraite et de maladie, tout en se conformant à plus de 200 exigences réglementaires. Depuis 1978, l'Association canadienne de la paie influence chaque année les pratiques et

les procédures de conformité de la paie de plus de 500 000 organisations. Avec plus de 20 000 membres, l'Association canadienne de la paie promeut la conformité de la paie au moyen de la formation et de la représentation.

Une accréditation qui répond aux besoins des employeurs

Le traitement d'une paie du Québec a toujours posé des défis particuliers aux employeurs et aux spécialistes de la paie qui doivent se conformer à une trentaine d'exigences législatives québécoises (CNESST, RRQ, RQAP) et à une vingtaine d'exigences législatives fédérales, en plus d'avoir à rendre compte à deux autorités fiscales, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada.

La plupart des spécialistes québécois n'ayant pas de responsabilités à assumer face à d'autres provinces canadiennes, l'accréditation de S.C.P.Q vient combler ce besoin unique en validant l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour exceller dans le domaine de la paie au Québec. L'obtention de l'accréditation de S.C.P.Q exige de réussir deux cours fondamentaux sur la paie, ainsi que le cours Introduction à la comptabilité. Il est présentement offert seulement en français et s'adresse particulièrement aux spécialistes de la paie du Québec dont la tâche est axée sur les exigences réglementaires provinciales et fédérales qui encadrent la paie au Québec uniquement.

L'accréditation paie — Les employeurs accordent de la valeur aux spécialistes de la paie accrédités en leur versant constamment une rémunération supérieure (Guide des salaires dans le secteur de la paie de Hays Canada). L'accréditation de S.C.P.Q est donc le choix intelligent pour propulser votre carrière et démontrer votre engagement et votre crédibilité tout en augmentant votre potentiel de revenu.

L'Association canadienne de la paie peut vous guider sur la voie de l'accréditation.

Exigence d'expérience professionnelle

Pour bien préparer l'étudiant à devenir un Spécialiste en conformité de la paie du Québec (S.C.P.Q), au moins une année pondérée d'expérience professionnelle est requise. L'étudiant doit avoir assumé, pendant un cycle annuel de paie complet, la responsabilité de verser aux employés une paie exacte, en temps voulu et conformément aux exigences législatives. L'étudiant qui satisfait aux exigences de formation de l'accréditation de S.C.P.Q, mais pas à l'exigence d'expérience professionnelle, est considéré comme un « candidat S.C.P.Q ». Pour plus d'informations, visitez paie.ca.

Soyez à jour Soyez conforme

L'Association canadienne de la paie paie.ca

Suivez-nous sur



Twitter@paiecdn



LinkedIn

ACP

L'ASSOCIATION
CANADIENNE
DE LA PAIE